

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 mars 2018

Rapporteur : Christian MOUNIER

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 tel qu'adressé aux membres du Conseil Municipal, doit être adopté.

Une rectification du PV de la séance du 20 mars 2018 sera effectuée pour prendre en compte les excuses de monsieur SILVESTRE, non parvenues au service au moment du démarrage de la séance.

DELIBERATION 01 - Budget ville, approbation du compte de gestion 2017

Rapporteur : Félix BOREL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget général de l'exercice 2017 et ses décisions modificatives,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Cavaiillon, dont les résultats font ressortir :

- Un excédent d'investissement de 6.008,51 €
- Un excédent de fonctionnement de 1.463.088,76 €
- Soit un excédent net de clôture de 1.469.097,27 €

et sont identiques à ceux du compte administratif établi par Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune de Cheval Blanc.

EST INVITE A

Approuver le compte de gestion du budget ville 2017 dressé par le Trésorier principal.

DELIBERATION 02 - Budget ville, approbation du Compte Administratif 2017

Rapporteur : Félix BOREL

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur Félix BOREL, 1^{er} adjoint au Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par monsieur Christian MOUNIER, maire, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou - soit col2 - col 1)	Déficit ou excédent / section
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	3 311 902,90	3 974 991,66	663 088,76	
	Résultats antérieurs reportés (2016)		800 000,00	800 000,00	
	Résultats à affecter				1 463 088,76
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	2 755 233,85	1 738 750,86	-1 016 482,99	
	Solde antérieur 2016 reporté		1 022 491,50	1 022 491,50	6 008,51
Solde global d'exécution				1 469 097,27	
Section d'investissement	Restes à réaliser	1 300 560,94	993 025,46	-307 535,48	-301 526,97
Résultats cumulés 2017		7 367 697,69	8 529 259,48	1 161 561,79	

EST INVITE A,

Constater la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat du fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits ou aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Lui donner acte de la présentation du Compte Administratif et voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus

DELIBERATION 03 - Budget ville, affectation des résultats 2017

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget général pour 2017 et ses décisions modificatives,

Vu la délibération du 20 mars 2018 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget 2018,

Vu les délibérations du 10 avril 2018 portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à la somme de 1.463.088,76 €,

EST INVITE A

Approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- Inscription en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la somme de 663.088,76 €
- Inscription en section d'exploitation, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la somme de 800.000 €.

DELIBERATION 04 - Budget ville, vote des taux des taxes locales pour 2018

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et septies concernant les règles de lien de droit commun entre les taux,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 6mars 2018,

Vu la délibération du 20 mars 2018 prenant acte de la tenue de débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération du 10 avril 2018 portant affectation des résultats excédentaires du budget général pour l'exercice 2017,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2018,

EST INVITE A

Approuver les taux des taxes locales tels que mentionnés ci-dessous :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 7,94 % |
| - Taxe sur le foncier bâti | 15,45 % |
| - Taxe sur le foncier non bâti | 27,96 % |

DELIBERATION 05 - Budget ville, vote des subventions aux associations

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions de Monsieur le Maire,

Vu les propositions de la commission des finances réunie le 6 mars 2018,

EST INVITÉ A

Adopter les subventions figurant ci-dessous

Autoriser le versement de ces subventions, d'un montant global de 29.730 €.

ORGANISME	SUBVENTION
Amicale parents d'élèves	800
Amicale des sapeurs-pompiers	310
Association roue à aube	200
Attraction théâtre	200
Bibliothèque pédagogique	50
CCAS	4050
Chambre des métiers	200*
Coop scolaire arc-en-ciel	150
Coop scolaire Cigale	150
Coop scolaire Colline	150
Coop scolaire cyprès	150
Coop scolaire Fourmis	150
Coop scolaire Lavande	150
Coop scolaire Romarin	150
Coop scolaire Roquette	300
Coop scolaire Tournesol	150
Coopération scolaire maternelle Cadran	150
Coopérative scolaire maternelle Gentiane	150
Coopérative scolaire maternelle Luberon	150
Coopérative scolaire Milkshake	150
Coopérative scolaire papillon	150
Donneurs de sang	500
FNACA	450
Football Club	10.500
Foyer rural	1500
La Licorne	310
La Licorne RUADES	1500
Patronage laïque Roquette	500
Prévention routière diffusion	250
Sporting club Rugby	2000
Sporting Club rugby exceptionnel	1000
Sté de pêche	310
Tennis club	2800
UDSP	50
TOTAL	29730

*20 € par élève

Préciser que le versement de la subvention est subordonné à la remise par l'association de son compte rendu moral et financier de l'exercice écoulé. Ce rapport doit être fourni avant le 31 mars de l'année n + 1.

DELIBERATION 06 - Budget ville, vote du budget primitif 2018

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions de la commission des finances réunie le 6 mars 2018,

Vu la délibération du 20 mars 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu les délibérations du 10 avril 2018 portant approbation du compte de gestion, du Compte administratif 2017 du budget ville et de l'affectation du résultat excédentaire du budget ville de l'exercice 2017,

Vu la délibération du 10 avril 2018 portant vote des taux des taxes locales,

Vu la présentation en séance du budget primitif 2018 de la commune,

EST INVITE A

Adopter le budget primitif 2018 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de fonctionnement, à la somme de	4.328.000 €
- section d'investissement, à la somme de	5.248.000 €
soit un total de	9.576.000 €

Préciser que le vote du Budget se fait par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

DELIBERATION 07 - Bilan des cessions et des acquisitions réalisées en 2017

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2441-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2017.

Madame le rapporteur ayant précisé que ce bilan fait état de biens acquis pour une dépense de 384.142,00€ et de biens vendus pour une recette de 0,00 €.

A ce bilan s'ajoute le tableau rendant compte des acquisitions et cessions réalisées par l'EPF en 2017 sur le territoire communal : acquisitions pour 172.305 €

EST INVITE A

Approuver le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2017, tel qu'annexé,

Annexer ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 2017.

DELIBERATION 08 - Budget annexe de l'assainissement, approbation du Compte de Gestion 2017

Rapporteur : Félix BOREL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2017 et ses décisions modificatives,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Cavaillon, dont les résultats font ressortir :

- Un excédent d'investissement 304.031,62 €
- Un excédent de fonctionnement de 258.433,16€
- Soit un déficit net de clôture de 562.464,78 €

et sont identiques à ceux du compte administratif établi par Monsieur le Maire, ordonnateur de la commune de Cheval Blanc.

EST INVITE A

Approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe de l'assainissement.

DELIBERATION 09 - Budget annexe de l'assainissement, approbation du compte administratif 2017**Rapporteur** : Félix BOREL**Le Conseil Municipal,**

réuni sous la présidence de Monsieur Félix BOREL, 1^{er} adjoint au Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, du Budget annexe de l'assainissement dressé par monsieur Christian MOUNIER, maire, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou - soit col2 - col 1)	Déficit ou excédent / section
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	136 003,81	294 436,97	158 433,16	
	Résultats antérieurs reportés (2016)		100 000,00	100 000,00	
	Résultats à affecter				258 433,16
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	43 211,09	219 419,62	176 208,53	
	Solde antérieur 2016 reporté		127 823,09	127 823,09	304 031,62
Solde global d'exécution				562 464,78	
Section d'investissement	Restes à réaliser	22 000,00	0,00	-22 000,00	282 031,62
Résultats cumulés 2017		201 214,90	741 679,68	540 464,78	

EST INVITE A

Constater la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat du fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits ou aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Lui donner acte de la présentation du Compte Administratif du budget annexe de l'assainissement et voter et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

DELIBERATION 10 - Budget annexe de l'assainissement, affectation des résultats 2017

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'assainissement pour 2017 et ses décisions modificatives,

Vu la délibération du 20 mars 2018 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget 2018,

Vu les délibérations du 10 avril 2018 portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à la somme de 258.433,16 euro,

EST INVITE A

Approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- Inscription en recettes d'investissement au compte 1068 «*autres réserves*» de la somme de 158.433,16€
- Inscription en section d'exploitation, au compte 002 «*excédent antérieur reporté* » de la somme de 100.000€.

DELIBERATION 11 - Budget annexe de l'assainissement, vote du budget primitif 2018

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 6 mars 2018,

Vu la délibération du 20 mars 2018 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget 2018,

Vu les délibérations du 10 avril 2018 portant approbation du compte de Gestion, du compte Administratif de l'exercice 2017 et portant affectation des résultats,

Vu la présentation en séance du budget primitif 2018 de l'assainissement

EST INVITE A

Adopter le budget primitif 2018 de l'assainissement, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- section de fonctionnement, à la somme de	324.000 €
- section d'investissement, à la somme de	2.610.000 €
soit un total de	2.934.000 €

Préciser que le vote du Budget se fait par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement

DELIBERATION 12 - Fonds de concours 2018 de la communauté d'agglomération, approbation de la répartition, affectation des crédits et approbation de la convention

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article L.5214.16 alinéa V du code général des collectivités territoriales relatif aux fonds de concours.

Vu la proposition de la commission des finances de la communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse du 29 mars 2018 portant répartition du fonds de concours 2018,

Considérant que le terme de «*fonds de concours*» correspond à la notion de subventions versées à des organismes publics et, de ce fait, permet d'utiliser les fonds versés pour contribuer à la réalisation d'un équipement ou pour contribuer à son fonctionnement,

Vu les propositions de Monsieur le Maire,

EST INVITE A

Approuver la répartition du fonds de concours entre les communes, membres de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, qui s'établit comme suit :

Communes	Pop. Tot. 2018	Montant 2018	Prévigrièle	TOTAL	Fonctionnement	Investissement
Les Beaumettes	252	6 719	42	6 677		6 677
Cabrières d'A.	1795	47 862	346	47 516		47 516
Cavaillon	27188	724 936	4 613	720 323	300 000	420 323
Cheval-Blanc	4233	112 868	1 040	111 828		111 828
Gordes	2026	54 021	571	53 450		53 450
Lagnes	1656	44 155	457	43 698	20 000	23 698
Lauris	3856	102 816	678	102 138		102 138
Lourmarin	1186	31 623	335	31 288		31 288
Maubec	1944	51 834	318	51 516		51 516
Mérindol	2047	54 581	396	54 185	14 185	40 000
Oppède	1436	38 289	391	37 898		37 898
Puget	757	20 185	129	20 056		20 056
Puyvert	836	22 291	327	21 964		21 964
Robion	4474	119 294	753	118 541	50 000	68 541
Taillades	1986	52 954	377	52 577		52 577
Vaugines	584	15 572	197	15 375		15 375
TOTAL 2018	56 256	1 500 000	10 970	1 489 030	384 185	1 104 845

Accepter le versement du fonds de concours de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse à hauteur de 111.828 € pour Cheval-Blanc,

Décider d'affecter l'intégralité de cette somme à des programmes d'investissement, à savoir :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée	Taux en %	Subvention de LMV 2018
Pôle intergénérationnel 2018	62 000€ H.T.	50%	31 000€
Entrée sud de la Canebière 2018	100 000€ H.T.	50%	50 000€
Acquisition de véhicules	22 800€ H.T.	50%	11 400€
Agencements de terrains (bassins et cimetière)	38 856€ H.T.	50%	19 428€

Autoriser Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

DELIBERATION 13 - Aménagement d'une cuisine centrale et d'une salle de restauration, demande de subvention à la Région

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'aménagement d'une cuisine centrale et d'une salle de restauration scolaire, estimé à 700.0000 € hors taxes,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le projet et de solliciter les financements,

Vu la délibération du Conseil Municipal MA-DEL-2018-016 en date du 20 mars 2018 portant demande de financement à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant que, dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (F.R.A.T.), la Région est susceptible de financer cette opération à hauteur de 200.000 €,

EST INVITE A

Adopter le plan de financement de l'opération tel que figurant ci-dessous,

CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UNE SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE

(aménagement extérieurs et construction du bâtiment)

Coût total de l'opération € HT : 700 000,00
Coût total de l'opération € TTC : 840 000,00

PARTICIPATIONS FINANCIERES NOTIFIEES	
Sous-Total n° 1	0,00 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES SOLLICITEES	
Etat DETR 700 000 x 50%	350 000,00 €
Conseil Régional - FRAT 2018	200 000,00 €
Sous-Total n° 2	550 000,00 €
TOTAL GENERAL (Sous-totaux n° 1 et 2)	550 000,00 €
Part Maître d'Ouvrage	150 000,00 €
TVA	140 000,00 €

Solliciter du Conseil Régional une subvention d'un montant de 200.000 € dans le cadre du F.R.A.T.

Approuver les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

DELIBERATION 14 - Réaménagement des abords du monument aux morts, demande de subvention à la Région

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de réaménagement des abords du monument aux morts situé dans le cimetière, très dégradé par la présence de racines souterraines et le passage du temps,

Considérant qu'il est apparu nécessaire et urgent de prévoir l'entretien de ce patrimoine et qu'il est possible de solliciter des financements pour cette opération auprès de la Région,

EST INVITE A

Approuver le principe de l'opération de réaménagement des abords du monument aux morts de Cheval-Blanc telle que présentée en séance,

Solliciter l'aide financière de la Région pour cette opération.

DELIBERATION 15 - Création de 4 postes d'adjoints techniques non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1er juillet 2018 a 31 décembre 2018

Rapporteur : Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2 qui précise que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires et ainsi, conclure des contrats avec eux pour faire face à un accroissement saisonnier et pour une durée maximale de 6 mois sur une période d'activité de 12 mois,

Considérant que la collectivité se trouve confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier pour assurer des travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie,

Vu les propositions de monsieur le Maire visant à créer 4 postes d'adjoints techniques non titulaire pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2018, étant précisé que les emplois ne seront pourvus qu'en fonction des besoins réels,

EST INVITE A

Autoriser monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face à des accroissements saisonniers d'activité, 4 agents non titulaires à temps complet au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2018,

Dire que la rémunération de ces agents s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Autoriser monsieur le Maire à signer le ou les contrats de recrutement à intervenir ainsi que leurs avenants éventuels,

Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre « frais de personnel ».

DELIBERATION 16 - Création de 1 poste d'adjoint d'animation non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018

Rapporteur : Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2 qui précise que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires et ainsi, conclure des contrats avec eux pour faire face à un accroissement saisonnier et pour une durée maximale de 6 mois sur une période d'activité de 12 mois,

Considérant que la collectivité se trouve confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier pour assurer des travaux d'animation,

Vu les propositions de monsieur le Maire visant à créer 1 poste d'adjoint d'animation non titulaire pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2018, étant précisé que l'emploi ne sera pourvu qu'en fonction des besoins réels,

EST INVITE A

Autoriser monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, 1 agents non titulaires à temps complet au grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} juillet 2018,

Dire que la rémunération de ces agents s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Autoriser monsieur le Maire à signer le ou les contrats de recrutement à intervenir ainsi que leurs avenants éventuels,

Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre « frais de personnel ».

DELIBERATION 17 - Délibération MA-DEL-2018-026 : abrogation de la délibération

Rapporteur : Michel FAUCHON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération MA-DEL-201/-026 en date du 20 mars 2018 portant acquisition par la commune des parcelles cadastrées section AI n° 427, 428, 434, 435 et 447 (partie de l'ancienne parcelle AI n° 336),

Considérant qu'il y a donc lieu d'abroger cette délibération qui comporte une erreur dans le nom de l'un des vendeurs,

EST INVITE A

Abroger la délibération MA-DEL-2018-026 en date du 20 mars 2018.

DELIBERATION 18 - Acquisition par la commune des parcelles cadastrées section AI n° 427, 428, 434, 435 et 447 (partie de l'ancienne parcelle cadastrée section AI n° 336)

Rapporteur : Michel FAUCHON

Le Conseil Municipal,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé par délibération 2010-047 du 11 mai 2010,
Considérant que, pour mener à bien des opérations futures de création de logements sociaux, il est apparu nécessaire pour la commune de se rendre acquéreur des parcelles cadastrées section AI n° 427, 428, 434, 435 et 447 (partie de l'ancienne parcelle AI n° 336 : la division résulte d'un DA dressé par Monsieur SCHUBERT le 21.01.2014 sous le n° 001691J), d'une contenance d'environ 21 ares 61 centiares appartenant à monsieur Vincent COUPIER et monsieur Didier AVON,

Vu l'avis rendu en date du 13 février 2018 par le service des domaines et fixant la valeur vénale du bien à 432.100 €?

EST INVITE A

Approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AI n° 427, 428, 434, 435 et 447 (partie de l'ancienne parcelle AI n° 336 : la division résulte d'un DA dressé par Monsieur SCHUBERT le 21.01.2014 sous le n° 001691J)), d'une contenance d'environ 21 ares 61 centiares à monsieur Vincent COUPIER, propriétaire présumé, domicilié 34 lot les jardins du moulin à 84300 LES TAILLADES et à monsieur Didier AVON, propriétaire présumé, domicilié 15 avenue Paul Berthier à 84170 MONTEUX,

Dire que le prix d'acquisition est fixé à la somme de 432.100 €,

Désigner maître CHABAS-PETRUCCELLI, notaire à Cavaillon, pour la rédaction et la régularisation de l'acte à intervenir,

Dire que les frais relatifs à cette acquisition seront à charge de la commune,

Autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à cette affaire,

QUESTIONS DIVERSES